



Secrétariat Général

N° tél. : 01.69.49.76.21

N/Réf. : NDA/JMA/MR

DECISION N° 98/142

OBJET : Contrat de location d'une balance postale avec la Société SMH NEOPOST

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un contrat de location avec la Société SMH NEOPOST pour l'utilisation d'une balance postale,

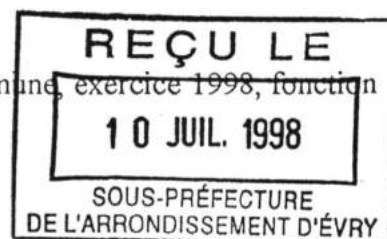
VU la proposition de la dite société, dont le siège est 42/44 rue Cauchy 94117 ARCUEIL,

DECIDE

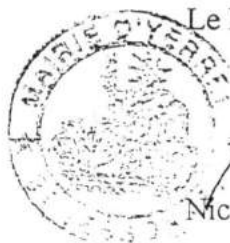
DE SIGNER avec la Société SMH NEOPOST un contrat de location d'une balance postale BCT 22 CR, dont le loyer trimestriel s'élève à 959 F H.T.,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 0 sous fonction 022, nature 61352.

Fait à Yerres, le 8 Juillet 1998.



Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN.

